



## Compte rendu du Conseil Municipal Du 29 mai 2015.

Le conseil municipal de la commune d'Onlay, dûment convoqué, s'est réuni en mairie le 29 mai 2015 à 19h sous la présidence de Mr Daniel MARTIN, Maire.

Etaient également présents :

Paul BAYARD, Bernard GENTY, Odile MARCEAU, Jeannette PASTIJN, Isabelle RUDIÉ, Florence ROBERT, Pascal THIBAUDIN, Patrice THIBAUDIN

Absents excusés : Jean-François ROLLAND pouvoir à Daniel MARTIN, Jean-François THIBAUDIN pouvoir à Paul BAYARD.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité. Madame Odile MARCEAU est nommée secrétaire de séance.

### **I. Délibération Document Unique.**

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal de la visite du médecin du Centre de Gestion de la Nièvre et d'un technicien du pôle santé sécurité du CDG ayant pour but la mise en place du document unique. Pour réaliser un diagnostic de l'accessibilité de nos établissements recevant du public, nous devons faire appel à une société pour établir ce diagnostic. Nous sommes actuellement en attente de devis.

L'intégralité du coût de ce diagnostic devrait être prise en charge par la CNRACL.

« La rédaction du document unique est obligatoire depuis le 5 novembre 2001.

Article R. 4121-1 du code du travail (ancien article: R 230-1) «L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.»

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **II. Délibération défibrillateur**

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal de son souhait de s'équiper d'un défibrillateur sur la commune compte tenu du passage important du public (Manifestations privées, activités des associations, agence postale, mairie, randonneurs etc.)

L'objectif de cette acquisition étant d'améliorer le déclenchement des secours et intervention d'urgence en cas d'arrêt cardio-respiratoire afin d'accroître la sécurité sanitaire de la population et de contribuer à améliorer l'organisation publique des secours.

Il indique avoir reçu une proposition de la société UGAP pour un montant de **1 301.81€uros** TTC. Il indique par ailleurs que la Communauté de Communes du Haut Morvan accorde **une subvention de 600 €** pour l'achat d'un défibrillateur. Resterait donc à la charge de la commune **701.81 €**, sous réserve d'autres subventions.

Monsieur Le Maire s'engage à former le personnel communal, les conseillers municipaux qui le souhaitent, et à sensibiliser la population par une démonstration.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le devis de la société UGAP
- La demande de subvention auprès de la CCHM
- La formation des employés et des conseillers municipaux
- La sensibilisation de la population par une démonstration.

### **III. Délibération plan communal de sauvegarde**

Monsieur le Maire fait part de la réunion qui a eu lieu avec le chef de la sécurité du Préfet de la Nièvre concernant le plan communal de sauvegarde.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) a été institué par la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, dans son article 13, et par son décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005.

Le plan communal de sauvegarde est un outil essentiel pour le Maire dans son rôle d'acteur majeur de la gestion d'un évènement de sécurité civile mais aussi pour les élus et les cadres de la collectivité pouvant participer à une cellule de crise. Ce plan doit s'intégrer dans l'organisation générale des secours. Il forme avec le plan ORSEC (**O**rganisation de la **R**éponse de **S**écurité **C**ivile), une chaîne complète et cohérente. Un dispositif départemental pour gérer des événements touchant la population (accidents, sinistres, catastrophes, etc.) et dépassant le niveau de réponse courant des acteurs du secours et de la sécurité, reposant principalement sur des procédures de veille, d'alerte et d'intervention de ses acteurs, ce dispositif est mobilisable de manière progressive et adaptée à l'évènement.

Le préfet assure la direction des opérations de secours, le maire assure l'alerte, l'information de la population et son soutien : accueil, hébergement et ravitaillement.

La commune d'Onlay est exposée à des risques tels que risques technologiques (Transport de gaz, de matières dangereuses), risque de mouvements de terrain, risque intempéries neige et grands froids, canicule, tempête, feux de forêts, accident nucléaires (Centrale de Belleville).

L'ensemble de ces risques apparaît dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) approuvé par le Préfet de la Nièvre.

Le Plan communal de Sauvegarde sera consultable en mairie et fera l'objet des mises à jour nécessaires.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la version 1 du Plan Communal de Sauvegarde.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## IV : Choix des entreprises

### Travaux de voirie (Bas de la route de la campagne et une partie de la route du Mont)

Monsieur le Maire indique que sur les 4 entreprises sollicitées, seulement deux ont répondu, La société CHAUSSARD de Moulins-Engilbert et EUROVIA de Varennes-Vauzelles.

Seul le devis de la société Chaussard correspond aux pré-requis, le devis s'élève à **47 892.04 € HT** :

Le plan de financement s'établira comme suit :

<b>DETR</b> (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) :	16 762.00 € soit 35.00% du coût total éligible
DCE (Dotation cantonale d'équipement) :	4 060.00 € soit 8.48% du cout total. (Montant non définitif)
Autofinancement :	27 070.04 € soit 56.52% du coût total

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### Salle multiculturelle

**Maçonnerie /Carrelage** : 2 entreprises sur 3 ont répondu, le choix du conseil municipal se porte sur l'entreprise Guillot Nicolas de Château-Chinon pour un montant de 37 277.80 Euros HT. (+ carrelage grande salle, toilettes, cuisine et entrées mairie)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**Placoplatre/Peinture** : 2 entreprises sur 3 ont répondu, le choix du conseil municipal se porte sur l'entreprise Faucon de Moulins-Engilbert pour un montant de 8 555.80 Euros HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**Agencement** : Le choix du conseil municipal se porte sur la société Comat et Valco pour un montant de 2 307.60 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**Plomberie** : en attente de devis

**Electricité** : 1 seul devis reçu à ce jour pour un montant de 13 973.50 €, en attente d'un second devis.

**Aménagement diverses** : (lavabo, meubles rangement inox, etc.) en attente de devis

Le plan de financement s'établira comme suit :

Prêt bancaire auprès du Crédit Agricole Centre Loire : 90 000 €

Subventions parlementaires :	6 000 €
Total Recettes :	96 000 €
Total Dépenses :	en attente des derniers devis.

### **Travaux accessibilité :**

#### **Changement portes fenêtres pour accès personnes à mobilité réduite :**

Le choix du conseil municipal se porte sur l'entreprise BREUGNOT Jean-Noël pour un montant de 5 411 € HT.

Le plan de financement s'établira comme suit :

DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) :	2 164.00 € soit 40% du coût total éligible
Autofinancement :	3 246.60 € soit 60% du coût total

#### **Assainissement bâtiment communal (Mairie, école, logement) :**

Un seul devis reçu à ce jour, en attente d'un deuxième devis.

Le plan de financement s'établira comme suit :

DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) :	9 751.20 €
Subvention Agence de l'eau :	3 332.00 €

Montant attribué selon dossier déposé.

### **V. Divers**

Le chemin des Courveaux à Niault sera rempiérré, et le chemin de Dennecy sera rebitumé.

La fosse septique du logement communal de la Poste a été vidangée par la société Millot SARL de Lormes.

Suite à une demande de Madame Brigitte PELLETTIER, le bilan énergétique de son logement a été réalisé.

Le studio meublé de la cour de la mairie est disponible à la semaine ou au week end.

Séance levée à 20h05.